



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vin

Question écrite n° 9053

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le dossier de la promotion des vins de madiran et de pacherenc de Vic-Bilh, dossier agricole d'importance pour les départements des Hautes-Pyrénées, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques. En effet, depuis de nombreuses années, les petits producteurs et coopératives de madiran et de pacherenc de Vic-Bilh ont fourni des efforts considérables afin que les productions de vins rouges et moelleux issus de ces appellations puissent accéder aux sommets de la qualité. Celle-ci est reconnue dans les plus prestigieux salons agricoles et par les professionnels de la restauration. Néanmoins, le madiran et le pacherenc de Vic-Bilh ne bénéficient pas de la promotion qu'ils mériteraient d'avoir auprès des consommateurs français et européens, cela malgré les efforts des producteurs et coopératives concernés. Elle lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin d'aider efficacement à promouvoir le madiran et le pacherenc de Vic-Bilh sur les marchés français et européens.

Texte de la réponse

Les vins de Madiran et de Pacherenc de Vic-Bilh sont du ressort du Comité interprofessionnel des vins du Sud-Ouest. Comme toutes les interprofessions viti-vinicoles, ce comité a pour mission essentielle la promotion et la publicité des vins sur le marché français ou à l'export. Aussi, c'est par le biais des actions interprofessionnelles que les vins de Madiran et de Pacherenc de Vic-Bilh seront le mieux mis en avant. Dans ce but, d'une part, l'Etat rend obligatoire le paiement de la cotisation interprofessionnelle par tous les producteurs et négociants et, d'autre part, soutient les actions conduites par les interprofessions depuis de nombreuses années. Ainsi, pour l'année 2003, plus de 4 millions d'euros d'aides publiques sont inscrits au budget de l'Office national interprofessionnel des vins (ONIVINS) pour le cofinancement des actions conduites par les interprofessions et autant pour la promotion générique des vins français. Par ailleurs, des aides communautaires, d'un montant de 1,5 million d'euros en 2002, ont permis la réalisation de programmes de promotion regroupant plusieurs vins issus de différents bassins de production.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9053

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5059

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4499